



515 rue Léopold Le Hon
01000 BOURG EN BRESSE
www.aindex.fr - contact@aindex.fr
Tél. 04 74 22 84 50

Accusé de réception en préfecture
001-210104279-20240214-20241402STSF012-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

SPL AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**SPL AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE
ET DU CLIMAT DE L'AIN
102 Boulevard Edouard Herriot
01000 BOURG EN BRESSE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPL AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3 Informations complémentaires pour donner une image fidèle » exposée dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- Le transfert de l'activité à la société SPL ALEC AIN en date du 1^{er} janvier 2022 de nature à fausser la comparabilité des comptes annuels
- La demande en cours de rescrit fiscal en matière de TVA et le statut fiscal de la société SPL
- La comptabilisation d'une provision de nature à couvrir le risque de remboursement sur le programme SPPEH

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations comptables retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BOURG EN BRESSE, le 5 Mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
AINDEX



Pascal TONNARD

SPL ALEC AIN

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				du 01/10/2021 au 31/12/2021 (03 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	18 282	3 971	14 311	1,05	17 968	4,69
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	4 800	138	4 662	0,34		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	128 913	33 273	95 640	7,04		
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	151 996	37 382	114 613	8,43	17 968	4,69
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	930 619	449	930 170	68,45		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	123		123	0,01		
. Organismes sociaux	453		453	0,03		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 300		1 300	0,10		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	304 395		304 395	22,40	364 148	95,07
Charges constatées d'avance	7 933		7 933	0,58	916	0,24
TOTAL (II)	1 244 823	449	1 244 374	91,57	365 064	95,31
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 396 818	37 831	1 358 987	100,00	383 032	100,00



SPL ALEC AIN

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (03 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 364 200)	364 200	364 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	26,80	95,08
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-22 633	-1,66
Résultat de l'exercice	35 068	-22 633
	2,58	-5,90
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	376 635	341 567
	27,71	89,17
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	300 314	22,10
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	300 314	22,10
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 698	8,81
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	83 921	6,18
. Organismes sociaux	130 436	9,60
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 878	0,36
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	947	0,07
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	31 238	2,30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 866	0,28
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	307 054	22,59
TOTAL (IV)	682 038	41 464
	50,19	10,83
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 358 987	383 032
	100,00	100,00



SPL ALEC AIN

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		du 01/10/2021 au 31/12/2021 (03 mois)		Variation absolue (12 / 03)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	2 441 953		2 441 953	100,00			2 441 953	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	2 441 953		2 441 953	100,00			2 441 953	N/S
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			25 448	1,04			25 448	N/S
Autres produits			7	0,00			7	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			2 467 409	101,04			2 467 409	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			431 590	17,67	22 318		409 272	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			139 617	5,72			139 617	N/S
Salaires et traitements			1 100 914	45,08			1 100 914	N/S
Charges sociales			416 139	17,04			416 139	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			37 068	1,52	315		36 753	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			449	0,02			449	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges			300 314	12,30			300 314	N/S
Autres charges			9	0,00			9	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			2 426 100	99,35	22 633		2 403 467	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			41 309	1,69	-22 633		63 942	282,52
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			41 309	1,69	-22 633		63 942	282,52

AINDEX
Commissaire aux Comptes

SPL ALEC AIN

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		du 01/10/2021 au 31/12/2021 (03 mois)	Variation absolue (12 / 03)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (VII)					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 363	0,06		1 363	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 363	0,06		1 363	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 363	-0,05		-1 363	N/S
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	4 878	0,20		4 878	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 467 409	101,04		2 467 409	N/S
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 432 341	99,61	22 633	2 409 708	N/S
RÉSULTAT NET	35 068	1,44	-22 633	57 701	254,94
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>		
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier	13 843	0,57		13 843	N/S



SPL ALEC AIN

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 1 358 987,03 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 35 068,16 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 03 mois recouvrant la période du 01/10/2021 au 31/12/2021.



SPL ALEC AIN

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Sur option, les frais d'établissements, d'un montant de 18 282 euros, ont été immobilisés et amortis sur une durée de 5 ans.



Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Frais de constitution	5 ans
Concessions et droits similaires	3 ans
Matériel de transport	de 1 à 5 ans
Matériel de bureau & informatique	3 ans
Mobilier	3 ans

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SPL ALEC AIN

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels



SPL ALEC AIN

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Les Agences Locales de l'Energie et du Climat sont reconnues :

- Depuis 2015 dans l'article L211-5-1 du code de l'énergie
- Depuis 2021 dans l'article 165 de la loi Climat et Résilience. Cette dernière précise les missions d'intérêt général des ALEC regroupées en cinq champs d'action :
 - " Participer à la définition de stratégies énergie-climat territoriales et à la transition énergétique des territoires ;
 - " Être opératrices des politiques publiques locales ;
 - " Contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des élus et agents des administrations et des collectivités ;
 - " Informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés ;
 - " Diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches



1/ Comparabilité des comptes :

La SPL ALEC AIN a été créée en octobre 2021, reprenant le même objet que l'association ALEC 01. Le premier exercice était un exercice de 3 mois. Le début réel de l'activité est au 1er janvier 2022.

La SPL ALEC AIN porte des activités d'intérêt général confiées par ses collectivités actionnaires dans le cadre de leurs politiques publiques, notamment les Plans Climats Air Energie Territoriaux. La SPL ALEC Ain intervient en prolongement des services techniques des collectivités actionnaires, dans une relation « in house ». La relation de travail est formalisée par des contrats cadres entre la collectivité actionnaire et la SPL ALEC AIN.

Les PCA, soit 307 054 euros, concernent des actions non terminées au 31/12/2022, et qui s'achèveront sur l'exercice 2023.

2/ Rescrit fiscal :

Lors de la création de la SPL ALEC AIN, la nature fiscale des activités s'est posée.

La SPL ALEC AIN est accompagnée par le cabinet d'avocats Ydès.

Cette question est partagée par de nombreuses ALEC car la clarification apportée par la loi « Climat et résilience » ne répond pas intégralement aux interrogations sur le statut fiscal des activités portées par les ALEC.

Dans ce contexte, FLAME, la Fédération des ALEC a produite, au cours de l'exercice 2022, une demande de rescrit fiscal.

La SPL ALEC AIN ayant le même besoin de clarification du statut fiscal des activités portées pour le compte de ses collectivités actionnaires, s'est rapprochée de la fédération FLAME pour porter une démarche conjointe de rescrit fiscal.

Une demande de rescrit fiscal, afin de considérer l'activité des ALEC comme étant hors champs de la TVA, a été déposée à la Direction de la législation fiscale. La réponse de confirmation n'est pas encore reçue au 31/03/2023.

Dans l'attente, les activités de la société n'ont pas été soumises à TVA.

SPL ALEC AIN

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

3/ Provision pour risques :

Une provision pour risque a été comptabilisée à hauteur de 300 314 euros. Cette provision correspond au programme SPPEH : Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat. Ce programme se déroule sur 3 exercices : 2021 - 2022 - 2023. Il est co-financé par différents acteurs.

Au 31/12/2022, la répartition du financement a généré un risque de restitution d'une partie du financement reçu.



SPL ALEC AIN

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement	18 282		
Autres immobilisations incorporelles			4 800
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			128 913
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	18 282		133 713



	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement			18 282	18 282
Autres immobilisations incorporelles			4 800	4 800
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport			87 104	87 104
Matériel de bureau, informatique, mobilier			41 809	41 809
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			128 913	128 913
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL			151 996	151 995

SPL ALEC AIN

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	315	3 656		3 971
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles		138		138
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport		17 976		
Matériel de bureau, informatique, mobilier		15 298		
Emballages récupérables et divers				
TOTAL		33 273		33 273
TOTAL GENERAL	315	37 068		37 382



	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	3 656				
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	138				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport	17 976				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	15 298				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	33 273				
TOTAL GENERAL	37 068				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

SPL ALEC AIN

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions		300 314		
TOTAL Provisions		300 314		
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients		449		449
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations		449		449
TOTAL GENERAL		300 763		300 763
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		300 763		
- financières				
- exceptionnelles				



Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

SPL ALEC AIN

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	449		449
Autres créances clients	930 170	930 170	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	123	123	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	453	453	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfiques			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	1 300	1 300	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	7 933	7 933	
TOTAL GENERAL	940 428	939 979	449
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			



ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	119 698	119 698		
Personnel et comptes rattachés	83 921	83 921		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	130 436	130 436		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfiques	4 878	4 878		
- T.V.A.	947	947		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	31 238	31 238		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 866	3 866		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	307 054	307 054		
TOTAL GENERAL	682 038	682 038		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

SPL ALEC AIN

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	572 461
Autres créances	1 381
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	573 842

ANDEX
573 842

Commissaire aux Comptes

8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 001
Dettes fiscales et sociales	152 856
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	178 857

8.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	7 933	307 054
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	7 933	307 054

Commentaires:

8.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	3 642	100,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	3 642	100,00

Commentaires: